



Société d'Aménagement et de
Développement d'Ille et Vilaine

Saint-Grégoire, le 19 octobre 2017

PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

27 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉE

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine
DDTM - SEHCV
Préfecture d'Ille Et vilaine
3 Avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9

LRAR

Objet : ZAC de KER LANN à BRUZ
Transmission Etude Préalable et Mesures de compensation collective agricole

Affaire suivie par : Mickaël ORHAND 
Ligne tel : 02.23.25.27.48

REÇU LE
27 OCT. 2017
EHC V

Monsieur le Préfet,

La SADIV, en sa qualité d'aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de KER LANN sur la commune de BRUZ, sollicite votre bienveillance dans le cadre de la saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour examen de l'étude préalable et mesures de compensation collective agricole et ce, en application de l'article L 112-1-3 du Code Rural.

Cette saisine intervient dans le cadre des études préalables initiées par délibération de Rennes Métropole en date du 28 mai 2015 visant la modification des dossiers administratifs de la ZAC de KER LANN.

En effet, la Collectivité a décidé de modifier l'objet de l'opération d'aménagement avec pour principaux objectifs de pouvoir introduire une part de programmation d'habitat familial (Secteur Sud de la ZAC) et d'améliorer l'ouverture du site de KER LANN sur son environnement (compléter le programme de voiries améliorant son accessibilité et le programme d'infrastructures assurant un meilleur maillage des modes doux).

La modification de la programmation prévisionnelle des constructions et des équipements publics de la ZAC de Ker Lann entraîne donc la réalisation d'une nouvelle étude d'impact et par conséquent, la réalisation d'une étude préalable et mesures de compensation collective agricole que nous avons confiée à la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine et jointe aux présentes.

Dans l'attente de votre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Ange-Marie BENOIT
Directeur Général 

P.J. : Rapport étude ECR
Copie : Rennes Métropole - DAUH-SAO

Immeuble « Le Pentagone 1 »
6 rue de Belle Ile - CS 96 839
35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Tél. 02 23 25 27 50 - Fax. 02 23 25 27 54
sativ.fr -  info@sativ.fr

Société d'Économie Mixte Locale au capital de 5 000 000 €
RCS Rennes 445 042 625 - Code APE NAF 4110A